

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 15 décembre 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 09 décembre 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pauline GRANGER par Laurent ROUSSET, Sébastien DIONET par Maryse PARRAT, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 4	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre Vergnon a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_128

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée AM 455 auprès du propriétaire de la parcelle voisine AM 288

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AM 455 (issue de la parcelle AM 287) de 180 m² sis Rue du Verger. Les propriétaires de la parcelle voisine AM 288 (M. et Mme HENIQUE) ont sollicité la commune pour faire part de leur intérêt pour acquérir cette parcelle qui leur était mise à disposition par le biais d'une convention d'occupation précaire depuis le 1er mars 2020.

Vu l'avis des domaines en date du 26/08/2025,

Vu le nouveau bordage-plan de division et la demande de modification parcellaire actée le 28/11/2025,

Vu la sollicitation des propriétaires de la parcelle AM 288 pour l'acquisition de la parcelle communale AM 455 (propriété privée de la commune issue de la parcelle AM 287),

Monsieur le Maire propose aux élus de bien vouloir approuver la cession de la parcelle cadastrée AM 455 d'une surface de 180 m² au prix de 7 200 € (soit environ 40 €/m²) au profit des propriétaires de la parcelle voisine AM 288 (M. et Mme HENIQUE) et de l'autoriser à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la cession de la parcelle cadastrée AM 455 d'une surface de 180 m² au prix de 7 200 € (soit environ 40 €/m²) au profit des propriétaires de la parcelle voisine AM 288 (M. et Mme HENIQUE)
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 18/12/2025